

Avis concernant l'importance de la fonction d'agent de loge et le rôle central du filtrage à l'accueil.

Les représentants des personnels du Chsct33 constatent que les emplois d'agents de loge disparaissent progressivement des établissements du second degré.

Cet état de fait paraît surprenant et contradictoire avec ce que nous vivons actuellement à savoir une période de grande instabilité marquée par le risque d'attentats et la mise en place des PPMS intrusion.

Sans personnel de loge, comment appliquer un filtrage efficace dans nos établissements et répondre aux exigences du plan Vigipirate ?

De plus, la suppression de ces personnels ne supprime pas la charge de travail liée au poste, qui du coup, se répercute en partie sur un autre personnel, souvent le secrétaire.

Ainsi, les représentants élus des personnels demandent à Monsieur le DASEN d'interpeler le Conseil Départemental afin que ce dernier considère désormais les postes d'agents de loge comme un élément clé du dispositif de sécurité obligatoire et qu'il gèle la dynamique de suppression actuelle.

La sécurité des personnels comme des usagers ne doit pas être une variable d'ajustement économique.